

AVBP

BOWLING DE BANDOL

Double HCP

23/11/2014



REGLEMENT :

Ce tournoi, homologué par la FFBSQ, est ouvert à tous les joueurs en règle avec leur fédération. Le tournoi se dispute en doublettes avec handicap en conformité avec les règlements de la FFBSQ. L'organisateur ainsi que le bowling de Bandol ne seront pas responsables du vol ou d'un éventuel dommage causé par les machines de bowling, retour de boules, rigoles, au matériel (boules ...) des joueurs durant la compétition. Chaque compétiteur accepte le règlement du tournoi en ces termes.

HANDICAP :

Le Handicap sera calculé, selon la moyenne du joueur (se), sur la base de 70% de la différence à 220, pris sur le listing paru sur le site officiel de la Fédération, au premier jour de la compétition.

Il est limité à 60 quilles maximum par joueur.

Pour un joueur n'apparaissant pas au listing ou ayant un nombre de ligne inférieur à 24 en scores cumulés, le handicap est de :

JOUEURS 1^{ère} année : *hommes : 49, dames : 56*

AUTRES JOUEURS : *hommes : 21, dames : 28*

EGALITES :

En cas d'égalité, c'est l'équipe qui a le meilleur score scratch qui est qualifiée. Si une égalité subsiste c'est l'équipe qui a réalisé la meilleure dernière ligne scratch qui est qualifiée.

QUALIFICATIONS :

Chaque équipe effectue 2 séries de 4 lignes qualificatives, avec un décalage de trois ou cinq pistes vers la droite à l'issue de la première série en fonction du nombre de pistes occupées.

FINALE :

Les 10 premières doublettes issues des qualifications sont retenues pour disputer la FINALE en 9 matches Round Robin.

La bonification sera de 60 quilles par match gagné et de 30 quilles en cas d'égalité.

Les quilles de la phase qualificative ne sont pas conservées pour la Grande finale.

ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont fixés à 50.00 € par joueur 100.00 € par équipe. *Les inscriptions doivent être accompagnées du droit d'engagement* (chèques libellés à l'ordre de L'AVBP Bandol) et adressés à :

AVBP-BOWLING DE BANDOL

Route du Beausset 83150 BANDOL

Les chèques d'engagement ne sont encaissés qu'après la compétition. Toute contestation est tranchée, par l'arbitre ou, à défaut, par l'organisateur.

HORAIRES ELIMINATOIRES

- Jeudi : 19 H 00 22 H 10
- Vendredi : 19 H 00 22 H 10

- Samedi : 08 H 30 11 H 40

- Samedi : 12 H 30 15 H 40

- Samedi : 16 H 30 19 H 40

- **FINALE : 08 H 30 13 H 00**

★ Reconditionnement à chaque tour ★

Récompenses :

1 ^{er}	➔ 400 €
2 ^{ème}	➔ 220 €
3 ^{ème}	➔ 120 €
4 ^{ème}	➔ 60 €
5 ^{ème}	➔ 60 €
6 ^{ème}	➔ 60 €
7 ^{ème}	➔ 60 €
8 ^{ème}	➔ 60 €
9 ^{ème}	➔ 60 €
10 ^{ème}	➔ 60 €

Recettes :

40 x 100 = 4 000 €

Dépenses :

Indemnité déplacement	: 1160,00 €
Parties (820 x3.16)	: 2591, 20 €
Homologation (820 x0.12)	: 98, 40 €
Arbitrage	: 120, 00 €
Frais d'organisation	: 30, 40 €
TOTAL	: 4000, 00 €